

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS	
Date : 22/02/2022	Objet : Travaux d'élagage le long de la RD75 entre Payzac et la Corrèze

Travaux d'élagage sur la D75 entre Payzac et la Corrèze : deux déviations mises en place à partir du 28 février

Le Conseil départemental de la Dordogne va procéder à des travaux d'élagage sur la D75 entre Payzac et la limite avec le département de la Corrèze du lundi 28 février au 15 avril.

La circulation de tous les véhicules sera interdite, excepté les riverains, les transports scolaires et les services de secours et de sécurité.

Une déviation sera mise en place pour les poids lourds par Angoisse, Saint-Yriex-la-Perche, Lubersac, Arnac-Pompadour et les routes départementales N°31, 7 et 6 sur les communes de Ségur-le-Château et Beyssenac.

Pour les véhicules légers, la déviation se fera par la route départementale N°4^E entre Payzac et Glandon puis par les départementales 6 et 7 sur les communes de Ségur le Château et Beyssenac.

Ces déviations s'effectueront dans les deux sens de circulation.

Les usagers sont invités à prendre leurs dispositions.